



Changements de conditions d'un prestataire

Par Frostier

Bonjour,

Pour un site internet offrant des petites annonces entre particuliers, j'utilise les services d'une société bien connue qui est également le prestataires des plus gros sites de petites annonces en France.

Pour valider le profil d'un vendeur, il fallait payer 1€, et son compte était valide pour la durée de validité de sa pièce d'identité, et il pouvait avoir un porte-monnaie.

Désormais, le prestataire va demander 1€ par utilisateur et par mois "qui regroupe tout" (le coût unique de 1€ et le gratuit deviennent un seul service payant mensuellement), ce qui va faire exploser les coûts.
Même un vendeur ayant vendu un objet à bas coût une fois il y a des mois et n'ayant rien rapporté après les frais appliqués à l'époque sera maintenant une charge récurrente.

Le comble, c'est qu'il n'est même pas possible de désactiver des comptes d'utilisateurs ayant fermé leur compte sur mon site.

Le compte ouvert chez le prestataire n'a plus d'objet et n'est plus accessible par l'utilisateur, mais il reste payant. Même le compte d'un utilisateur décédé reste payant.

Est-ce que cela vous semble légal ?

D'une part sur l'explosion des coûts, et d'autre part sur l'impossibilité de résilier des comptes ?

Merci d'avance pour vos réponses.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Votre cas est bien compliqué. Surtout vous ne dites pas si le site relève du droit français.

Le cas échéant, vous pouvez le signaler à la DGCCRF.

[url=https://signal.conso.gouv.fr/]https://signal.conso.gouv.fr/[url]